

Image not found or type unknown



Crédit à la consommation

Par **Caty1**, le **23/09/2015 à 14:22**

BonjourrnMa belle mère est décédée cet été et mon beau père vient de partir en maison de retraite. Ils ont contracté ensemble en 2007 un crédit à la consommation sans assurance et avec ses revenus et le coût de la maison de retraite, mon beau père ne va pas pouvoir payer ce crédit. Nous sommes un peu inquiets car mon beau père n'a aucun biens et il n'y a pas d'héritagernMa question : Les enfants devront ils payer le crédit?. Merci d'avance pour vos réponses.